



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

plan mercredi pour les activités périscolaires

Question au Gouvernement n° 1055

Texte de la question

PLAN MERCREDI POUR LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Gaël Le Bohec, pour le groupe La République en marche.

M. Gaël Le Bohec. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, dès votre prise de fonctions, vous avez donné la priorité à l'école maternelle et primaire, en dédoublant les classes de CP et de CE1 en septembre dernier, et en ouvrant les écoles sur le monde, en particulier avec les pratiques artistiques et sportives, notamment avec l'opération Rentrée en musique. Enfin, en septembre prochain, l'instruction sera obligatoire à partir de trois ans.

Cependant, un chiffre doit nous interpeller. Vous avez permis aux communes, au nom de leur autonomie et de leur liberté, de revenir à la semaine de quatre jours, et 80 % d'entre elles ont effectivement fait ce choix. Vous avez pris acte de cette situation et annoncé, il y a une semaine, la mise en place du plan mercredi pour un accueil de loisirs éducatifs destiné aux enfants. Un projet éducatif territorial, labellisé « plan mercredi » devra être construit par les communes sur la base d'une charte de qualité.

Les maires sont pragmatiques : ils s'interrogent sur la force et la durée de l'engagement de l'État dans la conduite de ce plan. Celui-ci doit être guidé par un seul objectif : agir pour l'intérêt des enfants, en matière d'éducation, de cohésion sociale et de bien-être, afin de les aider, dès le plus jeune âge, à devenir les citoyens de demain.

J'en viens à mes deux questions, monsieur le ministre.

Où les activités relevant de ce plan seront-elles organisées ? Il semble intéressant de conserver un ancrage au sein même des établissements scolaires pour permettre aux élèves de percevoir l'école autrement, au travers d'activités variées.

Ce plan permettra-t-il de faciliter l'accès aux activités périscolaires de tous les enfants, y compris les plus défavorisés ? Il ne faut pas oublier, en effet, que notre pays compte 3 millions d'enfants pauvres, soit un sur cinq. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM ainsi que sur quelques bancs du groupe UDI-Agir.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale. Monsieur Le Bohec, le plan mercredi répond à un besoin, celui d'avoir une vision complète, globale, dense, du temps de l'enfant. Il ne faut plus se concentrer sur la question du nombre de jours d'école hebdomadaires, quatre ou quatre jours et demi. Ce qui compte, c'est que les cinq journées de la semaine, du lundi matin au vendredi soir, soient intelligentes, avec des mercredis utiles

pour tous les enfants de France, *a fortiori* les plus défavorisés d'entre eux.

Nous devons donc à nouveau nous demander : pour quoi ? Nous faisons cela pour que tous les enfants puissent s'épanouir grâce à des activités complémentaires à celles qui ont lieu pendant le temps scolaire. Nous devons nous intéresser au contenu du temps scolaire aussi bien qu'au contenu du temps périscolaire, et veiller en particulier à la qualité de celui-ci. C'est pourquoi le plan mercredi a une visée sociale – vous avez bien fait de le souligner, monsieur le député.

M. David Habib. Et les collectivités locales ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Il permettra aussi de soutenir les collectivités locales.

M. David Habib. Ah, enfin ! Vous alliez les oublier, comme d'habitude !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Il a été conçu pour elles. Les communes formuleront, dans le cadre du plan mercredi, un projet éducatif que l'État soutiendra financièrement.

Le plan a en outre été conçu de façon très interministérielle, notamment avec Agnès Buzyn, puisque les caisses d'allocations familiales participeront à cette politique. Grâce au soutien apporté par l'État aux projets des communes dans le cadre du plan mercredi, celles-ci ne toucheront plus seulement 55 centimes, mais 1 euro par heure et par élève. C'est donc aussi un plan de soutien aux communes, une réponse pragmatique et concrète à tous ceux qui soulignent les difficultés sociales et les problèmes que rencontrent les collectivités locales.

La dimension qualitative sera évidemment très importante. Le plan mercredi sera en effet un label de qualité, et toutes les communes de France sont invitées à élaborer un projet susceptible de le recevoir. Elles ont déjà dit, par la voix de leurs élus, combien elles sont intéressées.

C'est donc un plan à la fois pour les communes et pour les enfants. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Gaël Le Bohec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1055

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 juin 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 juin 2018](#)